



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 25 AOÛT 2025, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jonathan Théorêt à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement relatif aux nuisances 552-2019 et ses amendements afin de renforcer certaines dispositions en cas d'infraction.

DONNÉ À CHERTSEY ce 5^e jour du mois de septembre 2025.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier